



Vente de pavillon ou mise en location

Par **jbb**, le **20/06/2011** à **16:08**

Bonjour,

voilà ayant été muté à titre professionnel pour le 01 juillet, j'ai mis mon pavillon en vente depuis janvier, ne trouvant pas d'acquéreur j'ai été voir une agence de location car si je n'arrive pas à la vendre il fallait que je la loue pour ne pas payer deux loyers.

L'agence m'a trouvé un locataire pour le 1 juillet et lui a fait signer un bail. J'ai un couple qui est venu me voir ce week-end et m'a fait une proposition de vente.

Ma question est: puis-je me rétracter en vers l'agence de location et sinon qu'arrivera-t'il si je signe quand même le compromis de vente.

Cordialement.

Par **vanceslas**, le **20/06/2011** à **18:10**

Bonsoir non si vous avez signé le bail il est trop tard et si vous signez quand même un compromis vous vendrez un bien occupé.

Essayez de négocier avec les futurs locataires et l'agence qui a signé le bail sinon vous en prenez pour trois ans bonsoir